

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 22

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris – Signature de la convention d'occupation du domaine public.

Dans le cadre de son obligation de couverture du territoire et de la fin de l'accord d'itinérance conclu avec Orange, l'opérateur de téléphonie mobile FREE MOBILE déploie progressivement son réseau sur le territoire communal. Plusieurs stations relais de téléphonie mobile devront être installées pour réaliser un maillage sur la commune.

L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur de Beyris, a sollicité la Ville quant à une installation sur le château d'eau du Polo Beyris, où sont par ailleurs déjà implantés les trois autres opérateurs de téléphonie mobile dans une volonté de mutualisation initiée par la commune propriétaire de l'équipement.

Conformément à la charte signée entre les opérateurs et la Ville en 2011, ainsi qu'à la loi dite « Loi Abeille » de 2015, le projet a été soumis à consultation du 23 octobre au 12 novembre 2017. Les observations formulées ont été transmises à l'opérateur mais n'appellent pas une modification du projet.

La demande d'installation du projet d'implantation d'antennes respectant ainsi les différentes contraintes et exigences de la Ville, qu'elles soient techniques, réglementaires ou sanitaires, la procédure d'implantation peut par conséquent suivre son cours. C'est d'ailleurs à ce titre qu'une délibération avait été adoptée le 26 octobre dernier pour autoriser FREE à déposer une déclaration préalable dans ce dossier.

Désormais, il y a lieu de conclure avec FREE Mobile une convention d'occupation du domaine public laquelle sera d'une durée de 6 ans, reconductible expressément à l'échéance pour une durée de 3 ans et consécutivement à une rencontre entre la commune et l'opérateur. Il est précisé que les termes de la charte précitée s'appliquent à l'opérateur comme faisant partie de la convention concernée.

Au vu de ces éléments il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public avec la société FREE Mobile relative à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile implantée sur le château d'eau du Polo Beyris, jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne